



Exemple de retrait de nationalité, en application de la loi du 22 juillet 1940.

AC/48

PREFECTURE
DE LA
LOIRE-INFERIEURE

14/5 Division

24/5 Bureau

ETAT FRANCAIS

Mont. N° 11 NOV 1942

Préfet de la Loire-Inférieure

À Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat à la
Justice (Service des Naturalisations - Bureau du Sceau)
15, Place Vendôme, PARIS

OBJET: Retrait de la nationalité Française - M. ANOEL Salomon.

REPERCUSSION: Votre dépêche n° 24.373 x 30 D0070 x 26 du 11 septembre 1942.

En réponse à votre dépêche citée en référence, j'ai l'honneur de vous
rendre compte que le décret retirant la nationalité Française à M. ANOEL
Salomon et à sa famille, ayant demeuré à Tharou, Villa Jeannette, n'a pu
être notifié aux intéressés, ceux-ci ayant été arrêtés par les autorités
allemandes en juillet 1942.

Ce décret a été affiché le 23 septembre 1942 à la Préfecture et le



24 septembre 1942 dans l'auditoire du tribunal de 1ère instance de
Falméeuf. Un extrait en a été publié dans le journal "Le Phare" en date
du 29 septembre 1942.

Le Préfet,

Supay